

# « Plus aucun intervenant public ne dit réellement ce qu'il pense »

PROPOS RECUEILLIS PAR  
**EUGÉNIE BASTIÉ** @EugenieBastie

**LE FIGARO.** - Des voix réclament qu'on bannisse des médias des personnalités soit condamnées par la justice pour provocation à la haine, soit mises en cause après des déclarations publiques. Assiste-t-on à une judiciarisation du débat d'idées ?

**Richard MALKA.** - Ce n'est pas la judiciarisation qui est inquiétante, mais le triste renoncement à la culture du débat. La polémique est l'oxygène de nos sociétés. C'est un droit reconnu par les tribunaux et obtenu après des siècles de douloureuses luttes et de maturation démocratique. La libre expression des idées gênantes est une nécessité, parce que ces idées sont présentes dans l'esprit de chacun de nous. À défaut de pouvoir en débattre, nous les ruminons, elles métastasent, se répandent d'autant plus facilement qu'il n'existe plus de moyens techniques pour les endiguer, deviennent séduisantes par goût de la transgression et de l'interdit, alimentent le complotisme et créent des martyrs et des héros de la pensée « non officielle », là où le débat démontrerait l' inanité et la pathologie de leurs thèses. Nos sociétés ne survivront pas si nous n'acceptons pas l'expression des idées qui nous blessent. C'est un impératif collectif qui nous dépasse.

**N'y a-t-il pas une tendance à vouloir restreindre le champ des propos jugés légitimes et autorisés ?**

Jamais, dans notre histoire, la justice n'a été aussi protectrice de la liberté d'opinion des journalistes et des intellectuels, et, par un effet paradoxal, ce sont maintenant journalistes et intellectuels qui réclament des excommunications médiatiques. Mieux, on voudrait transformer des juges, qui n'ont pas le pouvoir de prononcer des interdictions professionnelles, en directeurs de publication des médias. Ainsi, certains voudraient qu'une

condamnation pour des propos passés interdits de s'exprimer pour le futur, ce qui porte un nom : la censure. Une telle règle, qui n'existe dans aucun code, ni même charte déontologique, entraînerait une multiplication exponentielle

des poursuites de tous contre tous afin d'obtenir le Graal permettant d'écarter tel ou tel adversaire du débat public. Elle influencerait sur les décisions des juges qui n'oseraient plus condamner et déresponsabiliserait les dirigeants de médias. Quand comprendrons-nous qu'interdire une personne d'expression, c'est laisser croire à un grand nombre qu'elle détient une vérité interdite ?

**Qu'en est-il des sanctions non judiciaires ?**

Le danger pour la vie des idées, c'est précisément le transfert de la responsabilité de sanctionner à des autorités administratives composées de personnes nom-

## Le double discours devient la norme par peur du lynchage

mées par le pouvoir politique. Celles-ci, très respectables, privilégieront toujours l'air du temps, les pétitions et la sensibilité de leur entourage plutôt que les problématiques extrêmement complexes de la liberté d'expression qui n'est pas leur culture. Je ne crois pas que l'avenir des chaînes de télévision ou de radio soit de s'adresser uniquement au centre droit et au centre gauche, et encore, pas sur tous les sujets ni sur tous les tons.

**Les partisans de cette surveillance affirment que « les mots tuent ».**

N'ont-ils pas raison d'établir un continuum entre la parole et les actes ? Cela me semble indiscutable. Au commencement, il y a toujours le verbe. Sans remonter à la propagande nazie, Radio Mille Collines a méticuleusement préparé les esprits au génocide rwandais et on ne se réveille pas Mohamed Merah allant tuer des enfants juifs de 4 ans sans lavage de cerveau préalable. Avant, il y a, partout, les mêmes discours victimaires : « Vous êtes humiliés, bafoués, méprisés, exploités... Il est temps de réagir en exterminant vos ennemis. » Cette rhétorique primaire fait des ravages dans les têtes avant de se transformer en actes. Pour autant, je ne veux pas l'interdire - ce qui serait impossible -, mais la déconstruire.

**En définitive, qu'est-ce qu'un délit d'opinion ? En existe-t-il aujourd'hui dans notre droit ?**

Théoriquement, non, l'opinion et les jugements de valeur sont libres, protégés par la Cour européenne des droits de

l'homme, nos lois et nos tribunaux, et cela s'étend expressément aux idées « qui heurtent ou qui choquent ». Aux États-Unis, cette liberté est quasi absolue, protégée par le premier amendement de la Constitution. On peut y défilé avec des croix gammées. Et une loi prohibant le négationnisme serait inimaginable. Ce choix consiste à parier sur le bon sens du peuple censé être effaré par la violence de propos extrêmes, alors qu'il pourrait être séduit par un discours délétère mais lissé sur la forme ou codifié pour éviter les foudres de la loi.

Sous nos latitudes, bien plus traumatisées par les crimes du nazisme, ce système juridique serait culturellement inacceptable et la liberté d'expression est plus encadrée. Le délit d'incitation à la haine et à la discrimination est un délit d'opinion. Dire que

les Juifs sont responsables de tous les malheurs du monde ou que les musulmans vont exterminer les « Français » relève de l'opinion, mais aussi des tribunaux, en raison du nécessaire maintien de la paix publique.

**Il y a donc des opinions interdites. N'est ce pas-là une boîte de Pandore pour la liberté d'expression ?**

La jurisprudence de la Cour de cassation a évolué en 2017 dans un sens libéral. Pour que le délit d'incitation à la haine ou à la discrimination soit retenu, il est mainte-

## Les tabous ne sont plus les mêmes qu'à l'époque de Beaumarchais, mais la liste des interdits s'allonge chaque jour

nant exigé une « exhortation » à la haine ou à la discrimination, ce qui explique qu'un groupe de rap qualifiant la France de « pays de nazillons puants et de petits Gaulois de souche, racistes et assassins » ait été relaxé. De même pour Alain Soral et un dessin représentant une caisse enregistreuse marquant 6 millions à côté du camp d'Auschwitz en ironisant sur la « Shoah business ». De même pour Christine Boutin dénonçant l'homosexualité comme « une abomination ». Ces propos sont écoeurants, mais on ne peut pas interdire tout ce qui nous choque si ce n'est en renonçant au débat. L'interdiction d'une opinion, la plus monstrueuse soit-elle, est toujours un aveu de faiblesse de la démocratie, elle dit que nous ne croyons

pas en nos capacités de conviction et à la maturité du peuple. Plus nous interdisions, plus nous avouons avoir perdu la foi et être incapables de protéger nos valeurs autrement qu'en bannissant de la cité le point de vue adverse. Les délits d'opinion doivent rester exceptionnels, réservés à l'insupportable - d'où l'exigence d'une véritable exhortation - et à l'incontestable, car, sur nombre de sujets, ce que l'un estimera légitime sera nauséabond pour l'autre. Qui détient la vérité ?

**Vous êtes l'avocat de Charlie Hebdo.**

**Diriez-vous que, près de cinq ans après la tuerie, la liberté d'expression a régressé en France ?**

Vu le journal dans lequel je m'exprime, permettez-moi de citer la fameuse réplique de Figaro : « Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tiennent à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. »

Deux cent cinquante ans plus tard, malgré une révolution, la proclamation de la liberté d'expression comme un des droits les plus précieux de l'homme, la grande loi protectrice de 1881, et un siècle de plus pour que la justice se transforme en ultime garant et non en censeur de cette liberté, nous sommes revenus à l'état décrit par Beaumarchais par l'effet de l'irrépressible besoin des hommes d'inter-

dire les opinions qui ne sont pas les leurs, par peur du doute et amour des certitudes. Si seulement c'était l'inverse !

Les tabous ne sont plus les mêmes qu'à l'époque de Beaumarchais, mais

la liste des interdits s'allonge chaque jour : les religions, les communautés, le sexe, le genre, le climat, l'humour noir, tout y passe jusqu'aux pièces du théâtre antique accusées d'être racistes. On doit parler avec des pincettes géantes sur un tel nombre de sujets que plus aucun intervenant public ne dit réellement ce qu'il pense. Le double discours devient la norme par peur du lynchage. C'est un mouvement profond et d'ampleur. Ce qui a changé, c'est que l'État ou la justice n'y sont plus pour rien, c'est nous-mêmes qui dressons la liste. ■

\* *Dernier ouvrage paru : « Éloge de l'irrévérence », coécrit avec Georges Kiejman (Grasset, 2019, 144 p., 15,90 €).*

# L'effacement des valeurs de notre société nous affaiblit face au terrorisme islamiste

**A**près la tragédie de la préfecture de police de Paris, une question mériterait d'être posée : comment un natif de Fort-de-France,

chef-lieu de la Martinique, un département aussi emblématique du patriotisme français, peut-il soudain basculer dans le fanatisme sanguinaire. La nature, paraît-il, a horreur du vide. Quel néant, quel nihilisme la chute dans l'islamisme radical vient-elle combler ?

Les Français ont le sentiment, d'année en année, que le pays fait peu à peu naufrage dans une sorte de chaos politique, social et éducatif. Les sources de ce désordre se situent au plan culturel. L'anomie, ou la perte des repères traditionnels, est au cœur de ce processus.

L'État, la nation ? Qu'en reste-t-il au-delà des gesticulations, coups de menton et bravades stériles ? Le pays est comme livré à lui-même, privé de la protection

du Léviathan de Hobbes, censé mettre fin à la guerre de tous contre tous. En matière de régulation des migrations et de contrôle des frontières,

le sentiment dominant est que plus personne ne maîtrise rien en Europe et les passeurs esclavagistes imposent leur loi aux États réduits à l'impuissance. Par ailleurs, la violence quotidienne - coups, insultes, vols avec violence, cambriolages, agressions sexuelles, voire meurtres - se banalise depuis des décennies au point que nul n'en parle plus désormais.

L'école ? Elle connaît une crise sans précédent qui s'exprime dans la généralisation des agressions envers les professeurs. Les études soulignent un effondrement du niveau scolaire qui touche tous les enseignements, autant l'orthographe que les mathématiques. L'école est aussi le lieu privilégié de l'hypocrisie française. La politique de nivellement par le bas, sous couvert d'égalitarisme, se traduit par la neutralisation des examens (le bac) et la suppression des concours (Science Po). Or le saccage de l'éducation nationale n'empêchera jamais la bourgeoisie privilégiée de se « reproduire » en fermant les yeux sur la tragédie des collèges, lycées et universités de banlieue.

La solidarité ? Dans un pays qui, malgré des dépenses sociales gigantesques, compte 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, des banlieues urbaines en proie au chômage de masse,

à l'échec scolaire et aux trafics, et plus de 4 millions de mal logés ? La famille ? La conception classique de la famille se disloque alors que la loi est en train d'inventer, de produire l'enfant sans père.

La politique ? La vie publique nationale, relatée par les médias, est devenue emblématique du pire de la société française : principe d'irresponsabilité couvrant les pires échecs et comportements indignes, culte narcissique de la personnalité, copinage.

## Quel néant, quel nihilisme la chute dans l'islamisme radical vient-elle combler ? La perte des repères traditionnels est au cœur de ce processus

Elle donne le sentiment tragique d'un clan obsédé par la perpétuation de ses prébendes, au service exclusif de ses intérêts matériels et de vanité.

La France n'est probablement pas isolée dans cette crise de l'identité politique qui touche le monde occidental, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. Pourtant, elle est probablement la plus touchée. Le fanatisme, la violence sanguinaire, le terrorisme islamiste,

sont les fruits de déviations individuelles, d'influences extérieures, mais aussi de la montée du chaos nihiliste au sein du pays et de la perte des repères d'une société.

Une seule question devrait se poser aujourd'hui : comment essayer d'en sortir ? Quelle entreprise de renouveau permettra d'offrir une autre alternative aux générations futures que le chaos nihiliste et ses conséquences tragiques ?

De fait, il existe deux voies possibles. La première est celle de l'illusion.

Elle consiste à tout attendre de la figure du chef de l'État tout puissant - l'actuel ou tout autre, de l'extrême gauche à l'extrême droite - qui voile la désintégration en profondeur de la nation et de ses valeurs. La seconde est celle du retour à l'ordre

républicain, au sens de la *res publica*, la chose publique, une prise de conscience générale de la marche à l'abîme et l'émergence d'un groupe d'hommes et de femmes désintéressés pour eux-mêmes, déterminés, par la voie démocratique, à inverser la tendance et à engager la France dans une autre direction. ■

\* *Dernier ouvrage paru : « André Tardieu - L'incompris » (Perrin, 2019, 400 p., 23,50 €).*



## RICHARD MALKA

L'avocat au barreau de Paris, qui a notamment défendu « Charlie Hebdo », est un ardent partisan de la liberté d'expression\*. Il s'inquiète d'un puissant mouvement de censure des opinions et des pensées, qui n'a plus pour instigateur l'État ou la justice mais des militants associatifs, des intellectuels, voire des journalistes.



## MAXIME TANDONNET

Comment un jeune Français natif de Fort-de-France a-t-il pu basculer dans le fanatisme sanguinaire ? Pour l'essayiste et historien\*, le terrorisme islamiste est le fruit d'une idéologie, mais il prospère sur la décomposition de nos références communes.